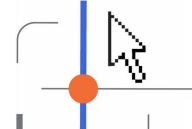


Comment créer sa charte Informatique ? (ANSSI)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
	Comment créer sa charte Informatique ? (ANSSI)				

L'ANSSI publie un guide pour accompagner les organisations dans l'élaboration d'une charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques. 8 points clés pour saisir l'opportunité d'accompagner efficacement la transition numérique des entreprises face à l'augmentation croissante de la menace.

1. L'OBJECTIF

La charte d'utilisation des moyens informatiques a pour finalité de contribuer à la préservation de la sécurité du système d'information de l'entité et fait de l'utilisateur un acteur essentiel à la réalisation de cet objectif...[lire la suite]

2. DES DÉFINITIONS CLAIRES ET PRÉCISES

Définir les termes clés du document permet de limiter leur interprétation juridique (administrateur, messagerie électronique, moyens d'authentification, système d'information, utilisateur, etc.)...[lire la suite]

3. L'OBJET ET SA PORTÉE

La charte doit rappeler ce sur quoi elle porte. Notamment, elle doit exprimer de manière explicite qu'elle a pour objet de préciser les droits et devoirs de l'utilisateur...[lire la suite]

4. LES USAGES

De nombreuses questions sont à envisager lorsque l'entité souhaite fixer les règles d'usage de son système d'information. L'entité met-elle à disposition une messagerie professionnelle ?...[lire la suite]

5. DÉFINIR LES DEVOIRS DE L'UTILISATEUR

Outre les obligations générales qu'il est bon de rappeler, les devoirs de l'utilisateur découlent directement des usages autorisés définis en amont...[lire la suite]

6. LES MESURES DE CONTRÔLE

Les mesures de contrôle que l'entité peut mettre en place peuvent être étendues, pourvu qu'elles aient fait l'objet d'une information préalable des utilisateurs (via la charte) et qu'elles soient conformes au droit en vigueur...[lire la suite]

7. LES SANCTIONS

La charte informatique étant un document de portée juridique, elle permettra de fonder les sanctions à l'encontre d'un utilisateur qui ne l'aurait pas respectée. Il est impératif de prévoir une échelle des sanctions disciplinaires...[lire la suite]

8. S'ASSURER DE L'OPPOSABILITÉ DE LA CHARTE

L'opposabilité de la charte nécessite également son acceptation par les utilisateurs (signature de la charte ou annexe au contrat de travail)...[lire la suite]

[Consultez le guide complet de l'ANSSI]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041

84) .

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques – Le guide indispensable pour les PME et ETI*
| Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information